



éco 2.3

HIVER 2017/2018

EDITO

Une nouvelle année commence, toute l'équipe de la rédaction vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une belle année 2018. Que vos projets, petits et grands, puissent se concrétiser.



Les débuts d'année sont synonymes de bilans, de rétrospectives mais aussi et surtout de perspectives et de projets. Les défis du monde, de l'Europe et de la France sont nombreux. Mais n'oublions pas le niveau local et le tissu associatif.

Les actions, les initiatives des associations comme la CLCV foisonnent. Notre force, ce sont nos adhérents. Nous sommes une association de défense de consommateurs et d'usagers qui se regroupent de façon volontaire et en toute indépendance.

Promouvoir, créer, défendre, voici les mots d'ordre de la CLCV, une association citoyenne, active et responsable. Faisons ensemble que cela continue en 2018 et pour les années à venir.

Nous vous remercions de votre fidélité et nous faisons le souhait de vous retrouver pour nos prochains numéros et lors de nos actions à venir.

Responsable de la publication:

Simone BASCOUL

Ont participé à ce numéro:

Denis RANDON

Jacqueline JAMET

Laurène JOBARD

Muriel BRUNET

Jean Pierre CARTAUT

Simone BASCOUL

Carole ZERHOUNI

Sommaire

Plan de protection de l'atmosphère	page 2
Rubrique anniversaire	page 3
Affichage des prix en pharmacie	page 4
Les astuces de Florence	page 5
Ensemble, réduisons nos déchets	page 6
APL, pas d'économie sur les locataires	page 7
La CLCV en action	page 8

Union locale CLCV Montpellier

23 avenue de Nîmes Résidence Utrillo 34000 MONTPELLIER

Téléphone: 04.67.60.31.10 Email: montpellier@clcv.org Blog: www.clcv-montpellier.org

Suivi du plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier

La qualité de l'air nous concerne tous : la pollution atmosphérique a de multiples effets nocifs sur la santé. Une directive européenne de 2008 impose aux Etats de surveiller la qualité de



l'air ambiant et de respecter des valeurs limites de concentration de polluants. Des plans de protection de l'atmosphère (PPA) prévoient des actions pour améliorer la qualité de l'air. Le PPA de l'aire urbaine de Montpellier (115 communes) a été approuvé en 2014. Sa mise en œuvre est suivie par un comité, dont la CLCV est membre. Ce comité s'est réuni le 17 novembre 2017.

Les sources de pollution de l'air sont variées. En zone urbaine la pollution est principalement associée aux activités humaines (transport, chauffage, activités économiques). La surveillance de la qualité de l'air est réalisée par des associations agréées, qui mesurent les polluants et assurent une importante mission d'information / communication. Ce rôle est confié à ATMO Occitanie pour notre région.

ATMO Occitanie a présenté un bilan du dispositif de surveillance mis en place sur le territoire. En ce qui concerne la zone du PPA de Montpellier, on note des dépassements des seuils réglementaires à proximité du trafic routier (dioxyde d'azote, benzène, particules, ozone).

Le PPA de Montpellier comprend 16 actions (voir lien ci-dessous). La plupart des actions sont en cours de réalisation. Une seule action est terminée, concernant la mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population en cas de pic de pollution.

Face aux résultats insuffisants des PPA, une récente décision du Conseil d'Etat impose à l'Etat de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines PM10 sous les valeurs limites réglementaires dans plusieurs zones. La zone de Montpellier est concernée pour le dioxyde d'azote. La préfecture de l'Hérault doit donc élaborer avant la fin du 1er trimestre 2018 une "feuille de route Air" arrêtant des actions concrètes. La CLCV y contribuera.

Pour s'informer:

https://www.air-lr.org/

http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-nouveau-plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-a2631.html

http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/pollution-lair-bruit/pollution-lair

http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Air-et-sante





La CNIL, **Commission nationale de l'informatique et des libertés** est une autorité administrative indépendante française, créée par la <u>Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.</u>

La CNIL a 6 missions principales pour permettre la protection de la vie privée et des libertés dans le monde du numérique :

Anticiper : la CNIL doit pouvoir anticiper les développements technologiques et en comprendre leurs conséquences futures dans le monde du numérique.

Informer : elle sert de médiateur et est investie d'une mission générale d'information auprès des personnes sur leurs droits et leurs devoirs.

Protéger : la CNIL a pour mission d'aider les citoyens. Elle reçoit et instruit les plaintes des personnes qui ont des difficultés à exercer leurs droits.

Réguler : pour les traitements de données, la CNIL recense les fichiers et autorise les traitements de données les plus sensibles. La CNIL doit donc être avisée de tout traitement de données à caractère personnel.

Contrôler : la CNIL se doit de contrôler si les responsables de traitement de données à caractère personnel respectent bien la Loi informatique et libertés (LIL), elle peut également contrôler les fichiers en cause.

Sanctionner: la CNIL peut infliger des sanctions financières au responsable de traitement de données à caractère personnel n'ayant pas respecté la LIL. Ces sanctions peuvent aller de la mise en demeure de mettre fin au manquement jusqu'à l'injonction de cesser le traitement. Quant aux sanctions pécuniaires, elles sont d'un montant maximal de 150 000€, pouvant aller jusqu'à 300 000€ en cas de récidive.

La CNIL est donc l'autorité garante de notre vie privée et nos libertés dans le monde numérique. Une tâche importante qui est également menée au sein de l'Union européenne par le G29. Le G29 est le groupe des 28 « CNIL » européennes, groupe de travail qui a été institué par l'article 29 de la directive du 24 octobre 1995 sur la protection des données et la libre circulation de celles-ci.

Pour aller plus loin: https://www.cnil.fr/fr

PHARMACIE: AFFICHAGE DES PRIX

L'arrêté paru au Journal Officiel du 4 février 2015 concernant l'affichage des prix à compter du 1^{er} juillet 2015 stipule que :

- 1) pour les produits en libre accès, l'étiquetage des prix est obligatoire. Ils doivent être visibles et lisibles ... à l'œil nu!
- 2) pour ceux exposés à la vue du public, il en va de même pour la visibilité et la lisibilité.
- 3) pour ceux qui ne sont pas exposés, l'étiquetage reste obligatoire et le catalogue des prix où ils figurent doit être librement accessible par le consommateur. Il doit pouvoir vaccéder seul, sans l'aide du pharmacien ou du préparateur.

Ce catalogue doit contenir aussi – et surtout – le montant des honoraires applicables du pharmacien dans la mesure où il le peut et avec l'obligation de les justifier.

Pour conclure, si le taux de prise en charge doit être formellement précisé pour les médicaments remboursés, les prix de ceux qui ne le sont pas pourront vous provoquer des migraines tenaces! Demandez à votre pharmacien quelles sont les meilleures molécules qu'il peut alors vous proposer ... au meilleur prix!

> « Le prix des médicaments non remboursables est libre. Le prix des médicaments remboursables est réglementé. Au prix des médicaments, peut s'ajouter, dans les conditions définies par la réglementation, un honoraire de dispensation par boîte et par ordonnance.

A votre demande, un justificatif de paiement peut vous être remis. »

La formule est complétée, selon le choix du pharmacien par l'une des phrases suivantes :

- « Un catalogue des prix des médicaments non exposés à la vue du public est mis à votre disposition.»
- « Le catalogue de prix des médicaments non exposés à la vue du public détaille le tarif des honoraires. »

Les astuces de Florence pour soigner les maux d'hiver

Pastilles pour la gorge

Ingrédients: 100g de sucre 100g de miel

30ml d'eau 5 clous de girofle

1 cuillère à soupe de gingembre moulu



Mélanger tous les ingrédients dans une casserole, porter à ébullition jusqu'à épaississement. Sur une feuille de papier sulfurisé, former les pastilles à l'aide d'une petite cuillère, puis les saupoudrer de sucre glace pour éviter qu'elles ne collent. Laisser durcir, puis conserver dans un bocal au frigo.

Sirop pour l'asthme, la toux et les maladies de l'hiver (grippe, bronchite...)

Ingrédients: 500g d'oignon rouge 2 citrons moyens

1,5 litres d'eau 7 cuillères de miel (210g)

2 tasses de sirop d'érable (650g)

Dans une casserole, mettre le sirop d'érable et préchauffer à feu moyen. Ajouter ensuite l'oignon rouge haché et faire cuire quelques minutes. Ajouter l'eau et laisser bouillir le mélange jusqu'à ce qu'il réduise d'un tiers. Laisser reposer. Presser les citrons et ajouter leur jus ainsi que le miel. Bien mélanger, puis laisser reposer une nuit avant de filtrer. Conserver dans un bocal au frigo.

Le chiffre à retenir... 6

6 conseils pour réduire votre exposition aux ondes électromagnétiques

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé une campagne d'information « *téléphone mobile et santé* ». Le but : sensibiliser et informer les consommateurs pour qu'ils utilisent de manière responsable et raisonnée leur téléphone mobile. Une campagne de sensibilisation qui arrive à point nommé quand on sait que plus de 90 % des adultes et des enfants p'utilisent pas de kit mains-libres lors des appels et 75.

90 % des adultes et des enfants n'utilisent pas de kit mains-libres lors des appels et 75 % des mineurs équipés d'un mobile l'ont été avant 14 ans.

Le ministère précise que : « s'il n'y a aucun danger grave et immédiat, il est nécessaire de prendre des précautions, surtout quand il s'agit de certains consommateurs qui font de ces technologies un usage intensif et ce de plus en plus jeune. »

Voici les 6 bons réflexes à adopter :

- Utiliser un kit mains-libres
- Éviter les conversations trop longues
- Privilégier les messages texte pour communiquer
- Éviter de maintenir votre téléphone à l'oreille dans les transports
- Privilégier les zones de bonne réception
- Choisir un téléphone mobile ayant un DAS (débit d'absorption spécifique) faible.

Retrouvez plus d'information sur la plaquette du ministère de la Transition écologique et solidaire "Téléphones mobiles et santé" <u>Telephones-mobiles-et-sante.pdf409.94 KB</u>

Ensemble, réduisons nos déchets

Chaque année, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets se donne pour objectif de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'il produit. Ainsi, du 21 au 24 novembre 2017, Montpellier Méditerranée Métropole proposait, avec la participation d'associations, des animations sur le thème « consommer mieux, jeter moins » : réparer et entretenir son vélo ou réutiliser des pièces comme le montrait Le Vieux Biclou, éviter de jeter des fruits que l'on pouvait transformer en délicieux smoothies, d'une manière originale pour l'occasion, puisqu'il s'agissait de le fabriquer soi-même en pédalant sur un vélo équipé d'un blender.

La CLCV de Montpellier, quant à elle, était présente la journée du 23 novembre sur le campus Triolet. Une occasion de parler avec les étudiants de sujets comme le gaspillage alimentaire, nos achats et la production de déchets qui va avec. Sur notre stand, on pouvait comparer le



prix et le poids de déchets produits selon le conditionnement, standard ou plus élaboré, et constater sur des chiffres précis que les écarts étaient loin d'être négligeables.

Notre action « Chariot malin », dans un supermarché, le 24 novembre, tournait autour du même sujet. Cela a consisté à comparer deux chariots comportant les mêmes produits : un chariot avec quelques produits en poids ou volume standard, l'autre comportant les mêmes produits en mêmes quantités (1,5 l d'eau de source dans chacun, même poids de pâtes, riz café,...), mais présentés dans des conditionnements générant plus de déchets (petites quantités, emballages individuels,...)



Le consommateur a pu ainsi, de manière parfaitement visible, mesurer la différence de quantité d'emballages à jeter et le surcoût correspondant Ce jour-là, le poids des emballages passait de 400 g à 660 g et le prix de 20 € à 35 €. Des chiffres parlants!

Nous avons également lors de cette animation, diffusé les outils de communication de Montpellier Méditerranée Métropole.

APL: Pas d'économies sur le dos des locataires!

La baisse de 5 € par mois des aides personnalisées au logement (APL) et des aides au logement (AL) pour les 6,5 millions de locataires les plus modestes a pris effet le 1er octobre 2017. 5€ c'est l'équivalent d'une semaine de pain!

Cette baisse va fragiliser des personnes déjà extrêmement vulnérables, au mépris de leurs droits fondamentaux. Elle se double d'un gel de revalorisation de l'APL en janvier, ce qui entraînera, dans un an, une diminution supplémentaire de près de 5 euros.

Des associations de locataires et de mal logé, des associations de solidarité, des associations de défense des droits, des syndicats et des fédérations d'organismes de logement social se sont élevés contre cette mesure en créant le collectif « *Vive l'APL*, ».

Le collectif dénonce également la mesure qui va s'ap-

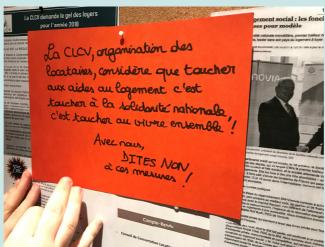
pliquer au logement social à savoir la baisse de 1,5 milliard d'euros des APL pour les locataires du parc social, certes compensée par une baisse équivalente du loyer, mais avec un impact non négligeable sur la construction ou l'entretien des logements sociaux.

La CLCV et ces organisations ont demandé l'abandon du projet de baisse des APL en HLM et ont appelé à plusieurs mobilisations. Elles ont demandé aussi en urgence la suspension et le retrait du décret et des arrêtés mettant en place la baisse des APL.

De leur côté, les bailleurs sociaux se sont mobilisés et ont saisi le sénat demandant une modification de l'article 52 de la loi de finances, portant notamment sur les APL.

Le Sénat a en effet voté à une très large majorité (284 pour, 33 abstentions, 21 contre) une modification de l'article 52 du Projet de loi de finances. L'assemblée nationale n'a pas retenu la proposition du sénat.

Le collectif Vive l'APL a remis le 21 décembre dernier, à l'Élysée, les listes des noms et adresses de plus de 150 000 signataires de pétitions opposées à baisse des APL.



Pour aller plus loin: dansmonhlm.org et vivelapl.org

vivelapl.org

LACLCY ... ENACTION

Les habitants de la Pompignane, petits et grands, se sont retrouvés, mercredi 20 décembre dernier, à l'Espace de Vie Sociale animé par notre association, pour une journée placée sous le signe du jeu et du chocolat.



La matinée a été consacrée à la création de chocolats, sa-

blés et pâte à tartiner maison, avec des recettes simples et délicieuses.

En début d'après-midi, les jeux de société se sont invités à la fête avec l'association *Jeux en itinérance*.



Enfin, un goûter convivial a permis aux participants de déguster les gourmandises réalisées lors de l'atelier cuisine du matin.

Une tombola a accompagné ce moment chaleureux et les nombreux gagnants ont apprécié ces petits cadeaux avant l'heure.

Ces festivités ont également été l'occasion pour les habitants de faire le bilan des premiers mois de leur Espace de Vie Sociale, de partager leurs avis et leurs envies.

Les idées ont fusé et de beaux projets se dessinent déjà pour 2018. Affaire à suivre dans nos prochains numéros du G'éco!

La CLCV, c'est quoi?

Une association de consommateurs et de locataires, à but non lucratif et agréée comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Elle agit pour un équilibre économique plus respectueux des intérêts des consommateurs et de leur pouvoir d'achat. Elle vise à faire évoluer les modes de vie et de consommation afin de réduire leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement, tout en prônant l'amélioration du confort et des conditions de vie.

Vous pouvez venir nous rencontrer dans nos différents lieux de permanence dans le département de l'Hérault. Pour retrouver les contacts, rendez-vous sur notre site :

http://www.clcv.org/permanences-clcv/languedoc-roussillon/clcv-montpellier